Collectif RENARD Doubs

# Communiqué de presse

*Septembre 2018*

**A l'occasion de l'ouverture de la chasse, la tête du renard est "mise à prix" !**

Prochainement, le Préfet du Doubs devra décider si le renard sera réinscrit sur la nouvelle liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (nuisibles) pour la période 2019/2025.

Pour plaider la cause de Maître Goupil, le Collectif Renard Doubs a tenté de chiffrer le service que rendait le prédateur aux agriculteurs. A partir de chiffres validés par la Chambre d'Agriculture du Doubs et de la FREDON Franche-Comté sur le coût, pour une exploitation, d'une pullulation de rongeurs, ainsi que de données scientifiques sur la biologie du renard et des campagnols responsables des dégâts occasionnés, la prestation annuelle, pour un seul renard, s'élèverait à 1 400 €. Le détail de ce calcul est disponible sur www.renard-doubs.fr à la page "Documents".

D'après la Fédération des Chasseurs du Doubs, 2 500 renards seraient abattus dans le département en période de chasse et 1 500 le reste de l'année. Le préjudice annuel pour l'agriculture s'élèverait donc à 5,6 millions d'euros.

**Contact Presse** Didier Pépin – pepindi@wanadoo.fr - 07 82 88 32 73

Les 33 associations membres du collectif, soit 14 080 personnes, et 87 exploitations agricoles. Le 5/9/2018